



CONTRAT CONCOURS MUSICAL Juillet-Août 2016

Nom du groupe.....

Style musical.....

Durée de prestation (2h mini)

Tél :

Mail.....

Facebook :

Visuel/photos/fly à fournir par mail à : virtualmusic@hotmail.fr

Membres/fonctions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche technique / matériel

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Titres

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dates de passage (cadre réservé)

Contact Juan 06/60/36/47/48 - virtualmusic@hotmail.fr

RÈGLEMENT DU CONCOURS MUSICAL

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

La société « RED BARREL », dont le siège est basé au 196 BIS ROUTE DE MARSEILLE 26200 MONTE LIMAR et en association avec VIRTUAL MUSIC PROD LA JOUVE 1019 84700 SORGUES

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute **personne physique ayant plus de 18 ans. La participation au concours est gratuite.** Le participant doit disposer de son propre matériel (micro, pied de micro etc..) et instrument de musique.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur dans tous les établissements publics.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le RED BARREL fournira aux artistes participants au concours un catering sur place (1 en-cas et 1 boisson).

ARTICLE 3 : ANNONCE DU CONCOURS

Le concours est annoncé sur la page d'accueil du site redbarrel.free.fr ainsi que dans la page <https://www.facebook.com/Red-Barrel> Les participants au concours doivent s'inscrire auprès de Juan RED BARREL 196 bis route de Marseille 26200 Montélimar 0660364748

La **clôture des inscriptions est fixée au 11 Juin 22h.** Les premiers inscrits auront le choix de leur date de passage.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU CONCOURS ET HORAIRES

17h30 : ARRIVEE DES GROUPES

18h15 : BALANCES/TEST DE PRISE DE SON

19h30 : PAUSE

21h00 : PASSAGE 1

22h00 : PAUSE

22h15 : PASSAGE 2

23h15 : VOTES

00h30 : CLOTURES DES VOTES SOUS ENVELOPPES SCHELLES

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le système de vote se fera sur place. Le public se verra distribuer un bulletin de vote au nom de l'artiste qui sera déposé dans une urne. En fin de soirée les bulletins seront mis dans une enveloppe sous scellé, en présence de l'artiste concerné.

Le dépouillage des votes se fera le 27 août dans la soirée en présence de tous les artistes.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

L'artiste gagnant : **une journée de studio** (MGO-144 Allée de Beauport - VEDENE - 84270) pour enregistrer 2 titres.

100 cd avec pochette quadri couleur et graphisme inclus.

Tous les participants auront un 1 CD 2 titres (prise de son live) aux choix de leur répertoire.

ARTICLE 6 : NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISÉES / 16

ARTICLE 7 : CRITÈRES DE SÉLECTIONS ET CHOIX DES ŒUVRES

Les participants doivent impérativement se produire en live.

Les bandes sons ne seront pas acceptées. Cependant les effets de style "loopers" et boîtes à rythmes seront acceptés.

Il serait préférable que les artistes aient un visuel ou une démo audio.

Le choix des œuvres et les styles musicaux sont libres.

ARTICLE 8 : CALENDRIER DES DATES DE PASSAGE DES ARTISTES

JUILLET : VENDREDIS 1/8/15/22/29...SAMEDIS 2/9/16/23/30

AOÛT : VENDREDIS 5/12/19....SAMEDIS 6/13/20

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE ET MUSIQUE

Les participants acceptent de se faire filmer, photographier enregistrer, et autorisent LE RED BARREL et VIRTUAL MUSIC PROD à les diffuser sur tous les supports médias existants.

ARTICLE 10: DROIT SACEM ET SDRM

Les Cds offerts ne seront pas destinés à la vente.

Dans le cas où l'artiste souhaiterait pouvoir les vendre il se verra dans l'obligation de verser le montant des droits pour un Cd commercial. Merci de nous faire part de votre choix

DATE : LE...../...../2016 à

SIGNATURE DES ARTISTES
(lu et approuvé)

RED BARREL ET VIRTUAL MUSIC PROD